

## AVIS DE CONVOCATION

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE QUE :

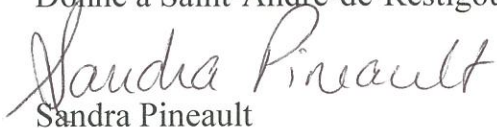
Une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-André-de-Restigouche se tiendra le **14 janvier 2026, dès 19hrs.**

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Budget 2026
3. Période de questions
4. Levée de la séance extraordinaire

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2026.

Donné à Saint-André-de-Restigouche, ce 12<sup>e</sup> jour de janvier 2026.



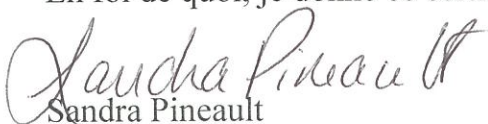
Sandra Pineault  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Sandra Pineault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-de-Restigouche, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour de janvier 2026.



Sandra Pineault  
Directrice générale et greffière-trésorière